

la Chambre ont reconnu le caractère particulier de la mesure. Seule une petite partie de la population peut être bien au fait des aspects rationnels de la question. Dans la plupart des cas, l'opinion des gens mal informés se fondera sur leurs sentiments personnels.

Il importe donc que tous les députés, qui comptent se prononcer sur cette motion, écoutent attentivement tous les débats et scrutent tous les témoignages présentés par les députés sur les deux aspects de la question. Si, alors, nous n'en venons pas à la conclusion qu'il est mal d'enlever la vie, pour quelque raison que ce soit, sauf en légitime défense, nous justifierons le maintien de la peine de mort pour sa valeur de dissuasion ou, en fait, comme réaction humaine naturelle, l'amour de la vengeance.

Jusqu'ici mes études et recherches ne m'ont pas fourni de preuves concluantes que la crainte de la condamnation à mort détournait du meurtre. Rien ne prouve non plus que l'exemple que créent les condamnations à mort préviennent dans une large mesure la perpétration d'autres meurtres. En fait, les études statistiques de Thorsten Sellin et d'autres sociologues renommés portent à croire que la peine de mort n'a aucune valeur préventive. Toutefois, je n'ai pas l'intention de m'étendre sur l'utilité de la peine de mort; je laisserai cela à d'autres députés. Je suis persuadé que les examens statistiques prouveront ce point.

On dit souvent que «la vengeance est douce», mais l'attitude chrétienne et celle du 20^e siècle envers la pénologie moderne s'opposent à cette maxime. En fait, c'est l'État et le législateur qui devraient faire ressortir la valeur et le caractère sacré de la vie humaine.

A ce propos, je voudrais citer brièvement les propos du libéral radical du 18^e siècle, John Bright, député de Durham, qui a fait partie du cabinet de Gladstone. Je cite:

Un profond respect de la vie humaine vaut mieux qu'un millier d'exécutions. C'est, en fait, la grande sauvegarde de la vie humaine. La peine de mort, qui prétend favoriser ce respect, tend en réalité à le détruire.

Je suis d'avis qu'une nouvelle évaluation nationale de la vie humaine influera nécessairement sur les attitudes à l'échelon international. Un pays qui avilit la vie humaine en la menaçant d'extinction ne peut espérer servir de guide dans le domaine de la diplomatie préventive. A notre époque scientifique, où le simple fait d'appuyer sur un bouton peut entraîner la destruction complète de toutes les créatures vivantes sur terre, nous devons chercher à susciter le respect de la vie humaine. Cet objectif devrait être la considération primordiale des législateurs comme des diplomates.

[M. Byrne.]

Mais le désir de vengeance est un sentiment puissant chez l'homme. Le désir de tuer, ou tout au moins la jouissance que peut procurer le malheur des autres, est un trait fondamental de l'homme que cette institution barbare ne fait que stimuler.

Les députés pourront prétendre que ces termes énergiques sont trop durs pour nos congénères, mais considérons simplement quelques exemples du comportement humain qui révèlent la véracité de mon assertion. En le faisant, je ne veux pas formuler de blâmes, mais je veux simplement démontrer que personne d'entre nous n'échappe à ces instincts.

Les psychiatres nous ont appris qu'il n'y a pas loin entre l'équilibre mental et la folie. Nombreux sont ceux qui, de temps à autres, frôlent la limite dans des accès de colère ou des emportements irrésistibles. L'attitude que nous adoptons officiellement au sujet de la vie humaine pourra bien influencer sur l'attitude de nos citoyens plus ou moins déséquilibrés.

N'est-il pas vrai que des hommes et des femmes, même des mères de famille, paient des sommes fantastiques pour retenir des places de choix à un combat de boxe pour un championnat professionnel. Que cherchent-ils? Ce n'est pas uniquement pour assister à un combat de boxe, mais pour voir deux êtres humains se rouer de coups, parfois jusqu'à ce que l'évanouissement et même la mort s'ensuivent.

Des foules nombreuses se réuniront aussi à la campagne pour assister à une démonstration de parachutisme donnée par des acrobates locaux. Que vont-elles voir? Elles veulent éprouver de vives émotions, je présume, en voyant des parachutistes parfaitement entraînés flotter gracieusement jusqu'au sol. D'où vient ce frisson que procure l'agilité des trapézistes? Est-ce le plaisir que donne leur agilité et la précision de leur spectacle? Non. Cette vive émotion est provoquée par le fait que tous savent qu'on risque sa vie ou qu'on peut se briser un membre.

• (4.40 p.m.)

Quel spectacle plus dégradant à mes yeux du moins, que celui d'une mère qui s'agrippe aux câbles d'une arène de boxe ou de lutte et qui crie des choses à son favori, bien souvent: «Tuez-le», «Tuez-Le». Quoi de plus dégoûtant que ces curieux qu'on laisse assister à une exécution par pendaison ou autrement.

Il y a juste quelques semaines, j'ai sursauté en apprenant qu'un dirigeant africain dans un des pays en évolution avait pris des dispositions, selon des règles de procédure dûment établies en vertu d'une loi, en vue de l'exécution d'un assassin politique ou révolutionnaire et ordonné que cette exécution ait lieu sous les regards de sa famille éplorée pour assouvir sa vengeance.